

DECLARATION DE M.L... VICTIME D'AGRESSION ET DE VOL AU MELLAH DE CASABLANCA
LE II NOVEMBRE 1942.

Mercredi II Novembre à midi 5, je descendais tranquillement la Rue du Capitaine Ihler, rentrant chez moi pour déjeuner - lorsque brusquement, je me trouvais entouré d'un groupe de jeunes indigènes dont l'un, se détachant de la bande, vint me donner un coup de poing. Aussitôt une nuée de coups s'abat-
tit sur moi. Je reçus également des coups de bâtons qui me causèrent de nom-
breuses contusions au corps et à la figure. Je sentis la poche droite de ma
veste se déchirer, puis on tentait de m'enlever ma veste. Je parvins finale-
ment (miraculeusement) à me dégager sur l'intervention d'un musulman et d'un
agent de police français qui accourait. J'étais en piteux état.

Arrivé chez moi, j'ai constaté que ma veste de mon unique complet neuf
était en partie déchirée, que mon pull over était en deux morceaux, et que
mon stylographe marque Bayard avec plume or 18 carats avait disparu. J'avais
perdu mes lunettes solaires, un mouchoir, un peigne, une carte d'identité con-
tenant un billet de 50 Frs et un billet de la loterie Algérienne tirage du 15
Novembre 1942.



.../...

DECLARATION DE M.M...SUR LES INCIDENTS AUXQUELS IL A ASSITE LE II NOVEMBRE 1942 DANS LES QUARTIERS EUROPEENS DE LA VILLE DE CASABLANCA.

Vers 10h15 II Novembre 1942, du côté de l'ancienne plage de Casablanca (route des Roches-Noises), jê vois de loin quelques soldats américains qui venaient de passer. En queue un groupe de divers individus. A ce moment retentit une voix qui criait "Vive l'Amérique". Aussitôt plusieurs français en berêts entourés de femmes se mirent à proférer des insultes entre autres "Sale juif, vous n'avez pas honte?" Riposte de l'individu qui se dit être E Espagnol. Qu'avez-vous donc à faire dans cette affaire et dans ce pays?" Les insultes continuent à plauvoir de toutes parts, je poursuivis mon chemin.

Arrivant à hauteur de l'immeuble de la Transatlantique, Mademoiselle.... belle-soeur de M.L... du Consulat des Etats Unis " Crie Vive l'Amérique". Une dame qui la connaissait dit " Mais vive la France d'abord". " D'accord " répondit Melle...- Son amie reprend:" ce qui est malheureux, c'est cette ~~racaille~~ racaille de juifs qui se réjouit de voir les Américains"- Mais c'est normal puisqu'ils ont tellement soufferts jusqu'à présent. Pour eux cela signifie le commencement de leur libération." L'affaire en est restée là.

Avenue d'Amade vers II h 30, un ancien fonctionnaire de la poste française de Tanger, actuellement employé à la Compagnie Algérienne (la mère est juive le père musulman) s'approche de la Compagnie Algérienne et dit à un de ses collègues:"J'ai touché le drapeau" et continue à marcher. Un français qui l'avait observé le suivit et l'apostrophant lui dit:"Dites, Monsieur, vous pourriez modérer peu votre enthousiasme. B... répondit:"Mais qui êtes vous Monsieur, je ne vous connais pas et je me moque de vous. Alors le Monsieur se retournant lui dit:" Ah, sale juif....



.../...

DECLARATION DE M.C... CONCERNANT LA CONDAMNATION D'UN JUIF QUI AVAIT ARBORE
L'EMBLEME AMERICAIN LE II NOVEMBRE 1942 A CASABLANCA.

J.C... a été arrêté le II Novembre, jour de l'entrée des Américains à Casablanca. Il se tenait parmi la foule sur le boulevard de la Gare. Un agent français remarqua qu'il portait épinglé sur la poitrine le drapeau américain découpé du message ~~du message~~ du Président Roosevelt, l'appréhenda. Il demeura trois jours au commissariat Central Boulevard Jean Courtin. On refusa de lui donner à manger pendant ces trois jours. Déféré au Tribunal du Pacha, il y fut condamné le 2 Décembre à 6 mois de prison mais non point pour la raison qui motiva son arrestation: port de l'emblème américain. C'est le crime d'insulte ^{à la} France qui fut retenu contre lui. L'agent français qui fut appelé comme témoin ne parla pas non plus de ce drapeau. Il déclara qu'il n'avait d'ailleurs pas entendu mon frère insulter la France, mais que, dans la foule, une dame lui dit qu'elle l'avait entendu. Il ne sait quelle est ~~est~~ cette dame. Ainsi pas de délit de port d'emblème américain, ce qui était ^{le} vrai motif de l'arrestation, pas de témoin pour le crime d'insulte à la France, mais six mois de prison tout de même.

J.C... se trouve à la prison civile de Casablanca d'où chaque jour, il est conduit près de la piscine, où il doit sous le froid, sous la pluie, travailler dans l'eau jusqu'aux genoux, au chargement des wagons de sable. Or J.C... est pré-tuberculeux, il revenait de Settat où il a passé 4 mois à se soigner. Par le traitement pénitentiaire auquel il est soumis, il ne peut manquer de devenir complètement tuberculeux. De plus on menace de l'envoyer travailler aux mines de charbon. Dans le groupe de prisonniers civils que l'on peut voir peiner à ces travaux, si durs, il y a un petit juif d'une quinzaine d'années qui fut condamné par le même tribunal à un mois de prison pour avoir acheté un paquet de cigarette à un soldat américain. Le jeune garçon est astreint au même labeur que les hommes et doit manier des outils qui sont plus lourds que lui.



.../...

DECLARATION DE M.A... VICTIME D'AGRESSION ET DE VOL LE 12 NOVEMBRE 1942 A CASABLANCA.

Avec deux de mes amis, je revenais le Jeudi 12 Novembre, du lycée Lyautey où nous étions allés voir des camarades. Nous avons décidé de faire avec nos vélos un grand tour avant de rentrer car il n'était pas 17 heures. Nous roulions dans la direction de BEN M' SIK pour revenir ensuite par l'école industrielle et nous contournions un champ près de la route de Ben M'sik, lorsque nous fumes interpellés par un groupe d'une cinquantaine d'arabes qui, nous ayant aperçus, dévalèrent du champ où ils se tenaient et nous coupèrent la route. Devant leur attitude agressive et menaçante notre camarade L... qui de nous trois était le seul aryen, se proposa d'aller parlementer ce qui devait nous donner le temps de nous échapper. Il me confia son vélo et s'avança sur le groupe. Nous en profitâmes en effet, mon second camarade qui prit une autre ~~xxx~~ route sur la gauche et moi qui comptait pouvoir redescendre celle de Ben M'Sik jusqu'aux casernes. Mais alors que j'étais à 500^{ou} mètres de celles-ci, j'eus soudain la surprise de me trouver face à face avec les mêmes arabes qui, m'ayant vu m'échapper avaient par un raccourci, pu me devancer. Je fus aussitôt entouré, invectivé, menacé. Je pensais les calmer en leur remettant l'argent que je possédais, mais ils se ruèrent sur moi, s'emparèrent des deux bicyclettes et tout en me rouant de coups me déshabillèrent complètement. L'un d'entre eux essaya de m'enlever les souliers. Je résistai, il sortit alors un couteau d'un air si furieux que ses compagnons effrayés s'enfuirent à travers champs affolé, je défis rapidement mes souliers moi-même et m'en servis pour me défendre désespérément, puis les lui jetai à la figure et me sauvai tout nu par le même chemin qui m'avait conduit là, cependant que mon dernier agresseur, mes souliers à la main, courait rejoindre des confédérés. Je rencontrai bientôt mon camarade L... qui, n'ayant plus sa bicyclette que j'avais emportée en cherchant à me sauver sur la mienne, arrivait à pieds. Il avait tenté d'arrêter les arabes, leur avait me dit-il, prouvé par ses papiers qu'il était français, qu'il n'était pas juif. Il les convainquit d'autant mieux qu'il dut leur donner tout son argent. Ils le laissèrent alors, et se lançant à ma poursuite, finirent par me joindre comme je l'ai dit. Nous arrivâmes L... et moi devant un poste occupé par des soldats français et américains qui nous firent monter, accompagnés d'un soldat sur une voiture qui nous mena dans une caserne où un capitaine, mis au courant des événements, me fit donner une couverture. Nous repartîmes avec une escorte pour regagner notre domicile. Après dix minutes de marche, il pouvait être 20 heures, nous fûmes arrêtés par une patrouille qui nous demanda nos papiers. Notre escorte expliqua notre situation, à ce moment une auto passa où se trouvait un prêtre, l'aumônier du Jean Bart. Sur la demande des soldats, il accepta de me déposer chez moi où je rentrai à 20h45.

.../...